



FEANTSA

Le 10 septembre 2009

DÉCLARATION CONJOINTE DE LA FEANTSA ET DE SME SUR L'EXCLUSION LIÉE AU LOGEMENT ET LA SANTÉ MENTALE

Adressée aux Députés européens nouvellement élus

La santé mentale et l'exclusion liée au logement

Le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement sont des réalités complexes et à multiples facettes, qui sont généralement le résultat d'une combinaison de facteurs. Parmi les facteurs de vulnérabilité, on trouve les problèmes liés au logement, l'instabilité de l'emploi, le statut familial et ethnique, les ruptures ainsi que les problèmes de santé et de santé mentale. Les causes peuvent être de nature structurelle, institutionnelle, relationnelle ou être d'ordre personnel. Il est essentiel de comprendre pourquoi et comment des personnes deviennent sans-abri pour concevoir et mettre en œuvre des politiques de prévention de l'exclusion liée au logement et visant à garantir l'accès de tous aux services et aux droits.

Par rapport à la population générale, une grande proportion de personnes sans domicile est touchée par des problèmes de santé mentale, qui peuvent être à la fois une cause et une conséquence de l'exclusion liée au logement. Parmi les maladies mentales les plus fréquentes, on trouve la schizophrénie, les troubles traumatiques, les dépressions, les psychoses, l'anxiété et les troubles de la personnalité. La co-morbidité est fréquente chez les personnes sans domicile, y compris une incidence élevée de maladie mentale associée à l'alcool et à l'abus de substances (double diagnostic), des maladies pulmonaires et cardiaques et d'autres maladies physiques graves. Dans de nombreux pays, moins d'un tiers de la population sans-abri fait l'objet d'un diagnostic et reçoit les traitements appropriés¹. De manière générale, l'accès aux soins de santé pose problème aux personnes qui sont sans domicile pour différentes raisons, entre autres de barrières administratives et financières. Les besoins multiples des personnes sans domicile constituent souvent un défi pour le système de santé traditionnel.

Il est essentiel d'agir avant que les problèmes de santé mentale ne deviennent graves et difficiles à traiter. Une santé précaire et en particulier une mauvaise santé mentale est l'une des causes déterminantes de l'exclusion liée au logement. Les personnes qui font l'expérience de la pauvreté et sont confrontées à la grande exclusion sont plus vulnérables aux problèmes de santé mentale. De graves difficultés financières, le chômage de longue durée, le manque de réseau social et l'incertitude concernant l'avenir peuvent avoir un impact négatif sur le bien-être et la santé des personnes. Dans ce contexte, plusieurs conséquences de la situation financière et économique actuelle, comme l'augmentation du taux de chômage, l'insécurité financière, le surendettement, le manque de perspectives claires pour l'avenir, ont des chances de toucher ceux qui se trouvent dans une situation vulnérable encore davantage que l'ensemble de la population. La tendance actuelle peut contribuer à une situation où la fréquence des problèmes de santé mentale sera plus importante qu'en dehors des périodes de crise.

¹ Voir Réseau des bases factuelles en santé, Organisation mondiale de la santé: « Comment les systèmes de soins de santé peuvent-ils répondre efficacement aux principaux besoins des sans-abri en matière de soins de santé ? ». Document disponible sur le site du bureau régional de l'OMS: http://www.euro.who.int/HEN/Syntheses/homeless/20050124_12?language=French.

Il est démontré qu'il existe un lien net entre les problèmes de santé mentale et l'exclusion liée au logement et de récentes initiatives en matière de politiques ont permis de mettre cette question à l'ordre du jour de l'UE. Santé Mentale Europe et la FEANTSA conjuguent leurs forces pour appeler les décideurs politiques et les décisionnaires à adopter une stratégie globale au niveau de l'UE pour s'attaquer à ce problème urgent de façon coordonnée.

Le contexte politique

En 2008 était lancé un **Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être**². Le Pacte consiste en une déclaration d'intention pour que les parties prenantes travaillent ensemble à la promotion de la santé mentale et du bien-être au niveau de l'UE. Il s'agit d'une initiative touchant différentes politiques l'UE (santé, éducation et culture, emploi, recherche, justice). Dans l'intervalle, le **Parlement européen** a adopté une **Résolution sur la santé mentale**³, soutenant ainsi clairement l'importance d'une coopération à l'échelle de l'UE sur ce problème. Dans la résolution, on en appelle à un « plan d'action européen pour la santé mentale et le bien-être des citoyens », qui doit permettre une utilisation optimale des ressources disponibles en Europe et à l'échelle nationale en vue de promouvoir la santé mentale. Cette promotion doit se faire en particulier via le financement de la recherche de mesures préventives, de nouvelles structures en vue d'un traitement décent et efficace des maladies mentales, de programmes d'intégration sur le marché du travail et la mise à disposition de services de santé mentale universels, efficaces, accessibles et de grande qualité. À côté de ceci, la stratégie de l'UE pour l'inclusion sociale a pour objectif d'inclure tous les groupes de personnes vulnérables dans la société, y compris les personnes qui ont des problèmes de santé mentale et celles qui sont sans domicile.

Bien qu'il y ait un consensus au niveau de l'UE sur le fait qu'il faut s'attaquer à l'exclusion liée au logement⁴, il est nécessaire d'adopter des mesures plus concrètes. Avoir un endroit pour vivre est un droit humain de base. De la même façon, comme cela est précisé dans les instruments internationaux des droits de l'Homme largement ratifiés, ainsi que dans les dispositions nationales des États membres, chaque être humain a le droit de vivre dans la dignité et doit avoir le droit d'être soigné et traité en cas de maladie. SME et la FEANTSA souhaitent également attirer l'attention sur la nécessité de mettre en œuvre de manière efficace les instruments existants, y compris la Charte des Droits fondamentaux⁵ et la directive anti-discrimination de l'UE⁶, qui s'applique à la protection sociale et aux soins de santé, aux allocations sociales, à l'éducation et à l'accès aux biens et aux services y compris au logement. Nous souhaitons en outre nous référer à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, qui a été signée par tous les États membres de l'UE et est entrée en vigueur en 2008.

SME et la FEANTSA se félicitent de l'attention accrue pour la question du bien-être mental et de la grande exclusion, ainsi que des développements politiques récents au sein de l'UE dans ces domaines. Faisant suite aux élections du Parlement européen et en vue de l'arrivée de la nouvelle Commission européenne, la FEANTSA et SME ont le sentiment qu'il est temps de rappeler aux décideurs politiques leurs engagements précédents et d'appeler à davantage de considération pour les personnes confrontées à des problèmes de santé mentale, d'extrême pauvreté et d'exclusion.

² Voir le site de la CE : http://ec.europa.eu/health/ph_determinants/life_style/mental/docs/pact_fr.pdf

³ Voir le site du PE: <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2009-0063+0+DOC+XML+V0//FR>.

⁴ Voir par exemple la Déclaration écrite du PE en vue de mettre fin à la situation des personnes sans-abri: <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2008-0163+0+DOC+XML+V0//FR>

⁵ Voir la Charte: www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf

⁶ Voir le site de la CE: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=612&langId=fr> et la résolution législative du PE: <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2009-0211+0+DOC+XML+V0//FR>

Recommandations clé

SME et la FEANTSA pensent que les acteurs concernés, en particulier l'UE et les décideurs politiques au niveau national, peuvent faire la différence et avoir un impact dans la lutte contre l'exclusion liée au logement et la promotion du bien-être mental de la population. Dans ce contexte, nous souhaitons formuler les recommandations suivantes:

- Il est important de garantir une mise en œuvre efficace du Pacte européen pour la santé mentale et le bien-être. Le respect et la sauvegarde des droits de l'Homme et la promotion de la santé mentale et du bien-être pour tous doivent devenir des priorités clé dans toutes les politiques. Chacun a le droit de vivre dans une société où il/elle se sent en sécurité et protégé(e). En outre, chacun a droit à un logement, au meilleur état des santé physique et mentale susceptible d'être atteint ainsi qu'à des soins de santé et à des services sociaux de qualité. On ne peut poursuivre ces droits que via des politiques intégrées et des efforts coordonnés aux différents niveaux.
- Il est nécessaire d'avoir des mesures de politiques ciblées dont l'objectif est de lutter contre l'extrême pauvreté, l'exclusion sociale et l'exclusion liée au logement non seulement parce qu'il s'agit d'une violation des droits fondamentaux, mais également parce que ces situations ont un impact incontestable sur l'état de santé des personnes, y compris leur santé mentale.
- S'atteler au problème des conditions de logements précaires, insécurisées et inadéquates doit faire partie des mesures de politique dont le but est de promouvoir le bien-être mental de la population. Les personnes souffrant de problèmes de santé mentale doivent être soutenues pour garder leur logement.
- Certains groupes de personnes sont confrontés à des motifs supplémentaires de vulnérabilité, par exemple les femmes fuyant la violence domestique ou les migrants sans-papiers. Cela doit être pris en compte à l'heure de concevoir et de mettre en œuvre des mesures de politique dont le but est de promouvoir le bien-être mental de l'ensemble de la population.
- Il convient de combattre la stigmatisation et la discrimination des personnes souffrant de problèmes de santé mentale et/ou qui sont sans domicile à l'aide de campagnes de sensibilisation spécifiques contre la stigmatisation et la discrimination. Il est important, dans ce contexte, de compléter les dispositions existantes de la Directive contre les discriminations avec des dispositions concernant la discrimination multiple, comme celle à laquelle sont confrontés les personnes sans domicile qui connaissent des problèmes de santé mentale. En outre, la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées doit être ratifiée sans réserves par l'UE et les Etats membres.
- Il est nécessaire de financer de façon appropriée la lutte contre l'exclusion liée au logement et les problèmes de santé mentale, y compris via une augmentation du financement du FSE. Il est important dans ce contexte de souligner la nécessité d'adopter une approche intégrée. Les services doivent prendre en compte tant les besoins sociaux que les besoins en termes de santé.
- De plus, afin de garantir la qualité des services, il est important de s'assurer qu'il y ait suffisamment de professionnels qualifiés en matière sociale et de santé. Une formation appropriée doit permettre une meilleure compréhension et la capacité de prévenir les problèmes de santé mentale, de même que ces problèmes mènent à l'exclusion liée au logement. Il convient en outre de donner aux professionnels de la santé les outils et le soutien dont ils ont besoin pour mieux s'attaquer aux problèmes de co-morbidité. Le suivi des patients après leur sortie d'institution doit être plus soigneusement pris en compte dans la lutte contre le sans-abrisme. En effet certains patients se retrouvent à la rue parce qu'à leur sortie de l'hôpital ils n'ont pas

d'endroit où aller ou se rétablir. Il convient de proposer des solutions alternatives lorsque des institutions sont fermées.

- Il est nécessaire d'encourager les gouvernements nationaux à faire de la lutte contre l'exclusion liée au logement une priorité de l'ordre du jour politique. L'échange de bonnes pratiques entre les Etats membres de l'UE doit être encouragé, y compris à travers un l'utilisation du mécanisme de la Méthode ouverte de coordination.
- Il est important de renforcer les approches ascendantes («bottom up») qui incluent le point de vue des usagers des services de santé mentale et à l'intention des personnes sans domicile ainsi que les ONG qui travaillent dans le secteur; ils doivent être impliqués dans les développements des politiques qui les affectent.
- Enfin, il est nécessaire d'encourager la coopération entre les décideurs politiques qui travaillent dans différents domaines comme la politique sociale, le logement, la santé publique, la santé physique et mentale, de façon à ce qu'on puisse appliquer une approche holistique dans le domaine. Parallèlement, il convient de promouvoir et de soutenir la coopération trans-sectorielle via des cadres politiques appropriés.



À propos de la FEANTSA

La FEANTSA, la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri, est une fédération d'organisations à but non lucratif qui participent ou contribuent à la lutte contre l'exclusion liée au logement en Europe. Il s'agit du seul grand réseau européen qui se concentre exclusivement sur le sans-abrisme au niveau européen.

Site internet: www.feantsa.org

Contact: stefania.delzotto@feantsa.org



À propos de Santé Mentale Europe

Santé mentale Europe (SME) est une organisation qui travaille à la promotion de la santé mentale positive et du bien-être, à la prévention des troubles mentaux, à l'amélioration des soins, à la défense de l'inclusion sociale et à la protection des droits fondamentaux des personnes qui ont des problèmes de santé mentale, de leurs familles et de leurs aidants. La vision de SME est celle d'une Europe où l'on accorde à la santé mentale et au bien-être une grande priorité dans le spectre politique et dans l'ordre du jour social et de la santé à l'échelle européenne, où les personnes qui ont des problèmes de santé mentale vivent en tant que citoyens à part entière et ont accès, le cas échéant, aux services et au soutien qui conviennent, et dans lesquels l'on garantit une participation significative à tous les niveaux de la prise de décision et de l'administration. Les valeurs de SME sont basées sur la dignité et le respect, l'égalité des chances, la liberté de choix, l'opposition à la discrimination, l'inclusion sociale, la démocratie et la participation.

Site internet : www.mhe-sme.org

Contact : info@mhe-sme.org



La FEANTSA et SME sont soutenues financièrement par la Commission européenne (PROGRESS).
Les points de vue exprimés dans cette publication sont ceux des auteurs et la Commission n'est pas responsable de l'utilisation de ces informations.